

REPUBLICQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE LA FAMILLE, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE LA
SOLIDARITE NATIONALE

N°...../MFASSN/BCSPP

Dakar, le

BUREAU DE COORDINATION ET DE
SUIVI DES PROJETS ET PROGRAMMES

PROPOSITION D'UN CADRE DE
PARTENARIAT ENTRE LE M.F.A.S.S.N.
ET L'ACDI

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la préparation de la participation du Sénégal au Groupe Consultatif des Bailleurs de Fonds, une rencontre s'est tenue le 20 avril 1998 entre Madame Aminata MBENGUE NDIAYE, à l'époque Ministre de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et Monsieur Marc-André Fredette, Directeur Régional de Programme Afrique de l'Ouest Atlantique de l'ACDI.

Avaient pris part à cette rencontre :

- du côté sénégalais

* Monsieur Cheikh Tidiane DIOP, Directeur de Cabinet

* Monsieur Ousmane KA, Chef du Bureau de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes

* Madame Marième DIOP, Conseiller Technique et

* Madame NDèye Soukey GUEYE, Chef de la Division Promotion de la Femme

- du côté canadien :

* Madame Maryse Hubert, Chargée d'Affaires et Consul Général de l'Ambassade du Canada

* Monsieur Richard PELLETIER, Directeur de l'ACDI

* Madame Hélène TINE, chargée de programme Genre et Développement à l'ACDI

Cette rencontre a permis aux deux délégations de saluer l'excellence des relations de coopération entre le Sénégal et le Canada principalement dans le domaine de la Promotion des Femmes à travers l'appui à la participation du Sénégal au Sommet Mondial de Beijing et le Projet Statut Social de la Femme exécuté par le CECI. Les deux parties ont à cet effet, émis le souhait de renforcer ce cadre de coopération surtout au regard des enjeux des travaux du Groupe Consultatif et des opportunités offertes par :

- d'une part le **programme Pays de l'ACDI** au Sénégal pour la période 1995-2000, qui propose un nouveau type de **partenariat dans le développement** *mieux* adapté et

- d'autre part, la lettre de Politique sectorielle du Ministère 1998-2001 avec comme toile de fond, le Plan National d'Action pour la Femme.

L'examen combiné des axes d'intervention contenus dans lesdits documents d'orientation stratégique a ainsi permis aux deux délégations de dégager une VISION partagée ~~entre~~ sur le futur du Sénégal dans le secteur Genre et Développement.

II. PRINCIPES DIRECTEURS DU CADRE DE PARTENARIAT

Cette vision partagée se manifeste essentiellement à travers les principes Directeurs ci-après qui constituent le fondement du cadre de partenariat :

- la priorité absolue à accorder à l'approche Genre et Développement pour des raisons d'EFFICACITE et d'EQUITE.

- la prise en compte du caractère transversal des programmes de mobilisation sociale et d'IEC en faveur des femmes notamment en matière d'excision, *et de D. 2. 1. 2.*

- l'identification et la valorisation de toutes les sources de productivité et de compétitivité dans les différents secteurs qui présentent des potentialités pour les femmes.

Il s'agira à cet effet de rendre visibles les plus values qu'apportent les femmes à l'économie.

— La nécessité de mettre un accent particulier sur la mise en place de **procédures et mécanismes de SUIVI et de Coordination** aptes à favoriser l'impact des interventions des partenaires sur les groupes cibles et à permettre au Ministère d'être plus ATTRACTIF et de tirer profit de sa vocation de CENTRALITE et de son ROLE STRATEGIQUE dans la définition et la réalisation des stratégies de développement national.

A cet effet, la systématisation de CADRES logiques avec des INDICATEURS Objectivement Vérifiables dans tous les politiques, projets et programmes sectoriels soutenus par le CANADA en matière de Genre et Développement, devrait être désormais privilégiée.

III. AXES STRATEGIQUES ET PROJETS RETENUS POUR OPERATIONALISER LA VISION PARTAGEE ENTRE LE MFASSN ET L'ACDI :

Sur la base de la VISION partagée et des principes directeurs qui fondent le partenariat entre les deux parties, le MFASSN propose à la partie

CANADIENNE d'accepter d'assurer le rôle de leadership dans le secteur Genre et Développement en raison de son AVANTAGE COMPARATIF reconnu par tous dans ce domaine. Ce rôle de leadership devrait s'exercer au niveau de la facilitation technique en matière de la planification, d'exécution, de coordination et de suivi-évaluation des politiques, stratégiques, projets et programmes de développement ainsi que de la mobilisation de ressources financières auprès d'autres bailleurs de fonds.

Dans le souci d'opérationnaliser cette vision partagée et de faire jouer au CANADA le rôle de leadership attendu dans le secteur GENRE ET DEVELOPPEMENT, le MFASSN souhaiterait le financement par la partie canadienne des projets ci-après :

- Dans le domaine du renforcement des capacités de pilotage du ministère :

1°) Projet de Mise en place d'un système de Planification, de Coordination et de Suivi-Evaluation des projets et programmes du MFASSN."

2°) Projet d'Appui à la mise en oeuvre du Plan d'Action National de la Femme Sénégalaise.

- Dans le domaine de la Promotion économique et de la Lutte contre la Pauvreté

- Projet de Développement des Technologies Appropriées et Renforcement des Capacités Entrepreneuriales des femmes."

Les documents de projets sus-visés sont joints en annexe.

- le MFASSN remercie la coopération canadienne pour sa disponibilité agissante en faveur du développement du Sénégal en général et des femmes en particulier.

- *lui*. réitère *son engagement ferme pour la* sa volonté de rechercher
~~tous les voies et moyens aptes à consolider~~ *et le*
renforcer *de* ~~le~~ cadre de coopération déjà existant à la *ainsi depuis*
grande satisfaction ~~des populations~~ *opère les* sénégalaises.
bénéficiaires.

Fait à Dakar, le 7 août 1998